



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la demande d'agrément en tant qu'organisme de foncier solidaire (OFS) de la fondation d'entreprise ICADE PIERRE POUR TOUS.

En application de l'article L329-1 du Code de l'urbanisme, la demande d'agrément OFS de la fondation d'entreprise ICADE PIERRE POUR TOUS a été soumise à l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) dans sa séance du 11 avril 2024.

Suite à la présentation du projet, le bureau du CRHH a émis un avis favorable sur la demande d'agrément OFS de la fondation d'entreprise ICADE PIERRE POUR TOUS.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur adjoint,